



## Question orale de Mme KABACHI : Augmentation de la TVA sur les repas dans les écoles, les crèches et les homes.

**Mme Kabachi** rappelle que juste avant les fêtes, le gouvernement fédéral s'est accordé sur une augmentation ciblée de la TVA, faisant passer notamment les plats à emporter de 6 à 12 %. Or, il apparaît que les repas distribués dans les cantines scolaires seraient assimilés à des plats à emporter. Le Ministre fédéral des Finances l'a d'ailleurs confirmé explicitement en déclarant : « Les repas préparés par des firmes externes et livrés à des écoles seront en effet soumis à une TVA à 12 % ».

Cette décision intervient alors que les interventions publiques permettant la gratuité ou l'accessibilité des repas scolaires ont déjà été fortement réduites, avec des conséquences directes pour les enfants issus de familles précarisées. Elle met en danger l'accès à une alimentation saine et équilibrée, alors que ce repas représente parfois le seul repas complet de la journée pour certains élèves.

Par ailleurs, cette décision aura également un impact sur les crèches et homes de la commune.

Quel sera l'impact concret de cette augmentation de la TVA sur le prix et l'accessibilité des repas scolaires distribués dans les écoles communales ? Quel en sera l'impact sur les crèches et les maisons de repos ?

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** n'est pas en mesure de donner une réponse très précise, étant donné qu'on attend encore les arrêtés du gouvernement fédéral.

Toutefois, il n'y aura pas de changement pour les crèches, vu que la cuisine y est faite en interne et que le prix en vigueur se fonde sur un tarif à la journée imposé par l'ONE.

Pour ce qui concerne les écoles ou les homes, il y a toujours une incertitude, dans la mesure où la cuisine est assurée à l'intérieur des établissements par des organismes extérieurs. Dans ce contexte, les plats proposés doivent-ils être considérés comme des plats à emporter ou des plats cuisinés sur place ?

Selon la réponse donnée, la variation de prix pourrait être de 40 € en maternelle et de 45 € en primaire pour un enfant qui prendrait tous les jours ses repas à l'école, y compris le mercredi.

Mme l'Echevin Gol-Lescot ne manquera pas de diffuser l'information lorsqu'elle sera disponible.